



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-016 / 7-1-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 21 mars 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 28 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, D. ZAMBON.

Représentés : B. GATTAZ, J. ROBERT, L. TRICOLI.

Absents : N. CHARLETY, J. VIAL.

La secrétaire de séance désignée est Chantal STELLA.

OBJET : FINANCES / BUDGET PRIMITIF : Vote des budgets primitifs 2019 budget annexe Restauration

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : Le Budget Primitif 2019 est soumis au Conseil Municipal pour approbation conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1611-1 et suivants.

Il est rappelé que par délibération en date du 22 décembre 1995, le principe d'un vote du Budget annexe Restauration par nature a été retenu.

Le 6 février 2019, conformément aux dispositions de la loi 92.128 du 6 février 1992, le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2019.

L'équilibre du Budget annexe Restauration, pour l'exercice 2019, s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	726 549,09	750 218,00
Section d'investissement	18 600,00	18 600,00
TOTAL BUDGET 2019	745 149,09	768 818,00

... / ...

Le budget annexe Restauration est voté **par chapitre**, en fonctionnement comme en investissement :

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale en date du 19 mars 2019 ;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le budget primitif 2019 du budget annexe Restauration joint en annexe à la présente délibération.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **25 voix POUR - 6 ABSTENTIONS** (R. REVIL, L. TRICOLI, A. GERVASI, J-L. BALLY, A. FAVIER, A. COLLIN)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT